Condition féminine Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
Le 31 mars 2003

L'honorable Jean Augustine, C.P., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

Table des matières

Section I : Message de la secrétaire d'État (Situation de la femme) 1

Section II : Rendement ministériel 3

2.1 Mandat, vision, mission et rôles 3
2.2 Contexte de présentation du rapport 3
2.3 Attentes en matière de rendement et schéma logique ministériel..... 8
2.4 Présentation de l'information financière par résultat..... 9
2.5 Réalisations ministérielles 9
2.5.1 Politiques gouvernementales affermies et plus équitables..... 10
2.5.2 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces 17
2.6 La façon dont CFC contribue aux initiatives horizontales..... 24

Section III : Rendement financier 26

3.1 Aperçu du rendement financier..... 26
3.2 Tableaux des sommaires financiers 26

Section IV : Renseignements complémentaires 29

Annexe 1 : Efficacité du Ministère.....30

Annexe 2 : Formulaire de rétroaction 33

Il est possible de consulter en tout temps le rapport sur le rendement, le plan y afférent ainsi que les autres rapports publics sur le site Web de Condition féminine Canada http://www.swc-cfc.gc.ca sous *Publications*.

Section I : Message de la secrétaire d'État (Situation de la femme)

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement* de Condition féminine Canada pour la période se terminant le 31 mars 2003.

Les plus grandes réussites du Canada, en ce qui a trait au développement des collectivités, reposent sur le partenariat – à tous les ordres de gouvernement, dans les municipalités ainsi que dans tous les secteurs de la société. Le travail qu'effectue Condition féminine Canada pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes et l'égalité entre les sexes ne fait pas exception à cette règle. En effet, le partenariat est au coeur de la réalisation du Programme d'action fédéral pour l'égalité entre les sexes, que je dirige en collaboration avec des ministères clés, en vue d'obtenir des résultats mesurables pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Les défis à relever sont nombreux, mais peut-être le plus grand risque est-il que notre travail, à titre de gouvernement, avance trop lentement pour faire la différence où les besoins sont les plus manifestes – dans les collectivités ainsi qu'auprès des personnes les plus vulnérables du Canada. Parmi ces dernières, mentionnons les femmes autochtones, les immigrantes, les mères seul soutien de famille, les femmes victimes de violence, les femmes qui ont fait l'objet de trafic et les femmes âgées, pour n'en nommer que quelques-unes.

Au cours de la dernière année, j'ai rencontré plus de 75 groupes de femmes et autres organisations oeuvrant en faveur de l'égalité, d'un bout à l'autre du Canada, pour entendre directement les femmes me faire part de leurs priorités et des défis qu'elles ont à relever. En même temps, nous devons toutes et tous relever les défis courants qui s'imposent à nous, notamment le contexte mondial qui évolue rapidement, de nouveaux enjeux d'importance pour les femmes de même que notre vaste territoire et la diversité de la mosaïque culturelle du Canada. Tout cela joue un rôle déterminant dans la complexité de notre situation et dans les choix que nous devons faire. En relevant ces défis et en choisissant le lieu et la manière d'agir, nous devons nous assurer de tenir compte de l'ensemble des réalités auxquelles sont confrontés les Canadiennes et Canadiens, et non seulement de celles qui touchent les membres des groupes principaux ou des groupes privilégiés.

L'expérience des membres les plus vulnérables de la société et des personnes qui ne font pas partie des groupes principaux montre que nous n'avons pas encore atteint l'égalité entre les sexes et assuré les droits fondamentaux des femmes. En dépit des progrès réalisés au cours des 35 dernières années et bien que de nombreuses personnes pensent que le mouvement des femmes a atteint son but, il reste encore beaucoup à faire sur de nombreux fronts.

Le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes représente la feuille de route qui nous guide vers l'accès à l'égalité. Il oriente les efforts du gouvernement du Canada en

matière de partenariats, de responsabilisation et de résultats mesurables pour les Canadiennes et les Canadiens. Ce faisant, nous devons faire preuve d'innovation, de créativité et d'adaptation au changement, ainsi que de force face aux réactions défavorables, qui sont parfois un effet secondaire regrettable de la promotion des droits de la personne.

La sensibilisation constitue donc une partie fondamentale du travail de Condition féminine Canada. Nous travaillons continuellement à accroître les connaissances, l'intérêt et la capacité parmi les partenaires, les organisations et les collectivités. En contrepartie, cela leur permet de s'occuper d'enjeux et de préoccupations en rapport avec l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des femmes dans chaque région du Canada.

Nous devons mettre l'accent sur le possible – ce que nous pouvons faire pour nous acquitter de notre mandat horizontal. Nous devons le faire avec dévouement et y exceller. Que ce soit par son rôle de courtier du savoir entre les Canadiennes et les Canadiens et les décisionnaires, de portail de l'information ou de centre d'expertise, Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité entre les sexes au Canada, et il favorise cette action essentielle dans d'autres secteurs du gouvernement, des affaires et de la communauté de même qu'à l'échelle internationale.

Nous entrevoyons des résultats très encourageants à court et à moyen terme dans notre travail en partenariat qui a trait à la promotion de l'égalité entre les sexes et le présent rapport en fournit des exemples. Grâce à une approche ciblée et par l'entremise de formation en analyse comparative entre les sexes, de financement et de soutien d'initiatives en faveur de l'égalité partout au Canada, de consultations auprès de parties intéressées, de recherche en matière de politiques liée à l'égalité entre les sexes ainsi que d'action auprès de tous les ordres de gouvernement, des municipalités et de la communauté internationale, Condition féminine Canada a noté des progrès au cours de l'année qui vient de s'écouler – peut-être plus que jamais.

Condition féminine Canada, en encourageant de façon constante l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle fédérale, aide à ce que tous les secteurs des politiques, programmes et services gouvernementaux reflètent mieux les réalités des femmes et des hommes. Condition féminine Canada est fier de son travail, persuadé qu'il contribue à faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens, partout, mènent une vie meilleure, plus satisfaisante.

Je serai heureuse de prendre connaissance de vos commentaires sur le rapport. Ceux-ci nous aideront à améliorer nos résultats ainsi qu'à rendre notre approche de promotion de l'égalité entre les sexes plus efficace et efficiente, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

L'honorable Jean Augustine, C.P., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

Section II : Rendement ministériel

2.1 Mandat, vision, mission et rôles

Le mandat de Condition féminine Canada, comme il a été énoncé dans le décret du Conseil 1976-779 et dans la *Loi de 1976-1977 sur les crédits* est de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rapportent ».

La vision de Condition féminine Canada :
Jouer un rôle crucial dans le respect des engagements du gouvernement du Canada de bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes, et de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.

La mission et le secteur d'activité :
Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Les rôles définis par le Ministère pour promouvoir l'égalité entre les sexes au Canada :

- *courtier du savoir entre la population canadienne et les décisionnaires fédéraux;*
- *portail de l'information sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes;*
- *centre d'expertise.*

(Plus de détails sont fournis en page 6 du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003.)

2.2 Contexte de présentation du rapport

Ce rapport sur le rendement expose les progrès qu'a faits Condition féminine Canada (CFC) dans la mise en oeuvre de son Plan stratégique 2001-2004 au cours de l'année financière 2002-2003. CFC continue de cibler trois secteurs prioritaires : l'accroissement de l'autonomie économique des femmes; l'élimination de la violence faite aux femmes; et la promotion des droits fondamentaux des femmes. En raison de sa taille, le Ministère doit concentrer ses efforts sur des enjeux choisis sous ces trois domaines pour livrer des résultats aux Canadiennes et aux Canadiens. Les choix tiennent aussi compte du cadre des politiques gouvernementales et du contexte dans lequel le Ministère peut le mieux faire progresser l'égalité des sexes.

Conformément à ces priorités, le Ministère collabore avec un éventail de partenaires ainsi que d'intervenantes et d'intervenants pour contribuer à l'élaboration de politiques, de programmes et de services qui répondent aux réalités diverses des femmes et des hommes au Canada. CFC permet au gouvernement du Canada d'offrir une politique gouvernementale affermie et équitable, qui profitera à l'ensemble de la population canadienne — autant les femmes que les hommes et les enfants. Dans ce travail, les priorités de CFC demeurent conformes aux engagements du gouvernement du Canada tels qu'exprimés dans le discours du Trône de 2001 et dans le Budget fédéral de 2003.

Aux termes du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) du gouvernement du Canada, Condition féminine Canada adopte une approche polyvalente en faisant appel à l'analyse comparative entre les sexes (ACS) pour aider le gouvernement du Canada à intégrer à la politique gouvernementale des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Pour ce faire, CFC encourage les autres ministères fédéraux à réaliser des projets pilotes et à déployer d'autres efforts ciblés. Ces activités focalisées visent à contribuer au renforcement de la capacité des ministères gouvernementaux et des autres institutions d'intégrer les réalités uniques des hommes et des femmes dans leurs politiques, leurs programmes et leurs services.

CFC approfondit aussi les connaissances sur l'égalité entre les sexes et les enjeux d'intérêt pour les femmes, ainsi que leurs implications pour la politique gouvernementale, et rehausse le niveau de sensibilisation à cet égard. Le Ministère finance et publie des recherches qui mettent en lumière les dimensions des politiques gouvernementales ayant trait à l'égalité entre les sexes. Il appuie aussi les travaux des groupes de femmes et d'autres organismes de promotion de l'égalité à mesure qu'ils renforcent leur propre capacité de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et l'égalité entre les sexes, et de s'engager de manière efficace dans l'élaboration de la politique gouvernementale. En entretenant un dialogue avec les intervenantes et les intervenants, CFC veille aussi à ce que leurs points de vue et leurs perspectives soient pris en compte dans l'intégration à la politique gouvernementale de considérations liées à l'égalité entre les sexes.

À titre d'État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Canada a convenu de prendre toutes les mesures nationales pertinentes pour veiller à ce que les femmes jouissent pleinement des libertés et des droits fondamentaux. En janvier 2003, conformément à son engagement de faire rapport, CFC a présenté le cinquième rapport du Canada aux Nations Unies.

À la suite de cette présentation, le Comité de la CEDEF a formulé ses observations sur les progrès réalisés par le Canada dans la promotion de l'égalité des femmes et a présenté des recommandations quant aux améliorations à réaliser. On trouvera ces renseignements en direct à http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662320506/200210_0662320506_f.html. Les recommandations portaient sur un certain nombre de questions, y compris le niveau de pauvreté élevé chez les femmes; la situation des groupes vulnérables, tels que les femmes autochtones, les femmes victimes de trafic et les aides familiales résidantes; ainsi que la mise en oeuvre de l'ACS à l'ensemble du gouvernement fédéral. CFC tiendra compte de ces recommandations dans ses travaux à venir.

Contexte opérationnel

Le contexte dans lequel évolue aujourd'hui Condition féminine Canada pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes est marqué par une croyance, chez beaucoup de Canadiennes et de Canadiens, voulant que le travail soit achevé — que l'égalité pour toutes et tous soit chose faite et que ni les femmes ni les hommes ne souffrent de préjudices fondés sur le sexe. Dans certains secteurs de la société, il y a même un mouvement de ressac contre la promotion de l'égalité entre les sexes et la volonté de placer les questions de cet ordre au sommet de l'ordre du jour politique.

L'histoire mondiale nous a montré à maintes reprises que l'instauration et le respect des droits de la personne et de l'égalité exigent de la vigilance. En accomplissant sa mission, CFC reconnaît que les lacunes en matière d'égalité nécessitent une attention particulière. Ce n'est pas en traitant les femmes de la même façon que les hommes que nous obtiendrons sans faute des résultats égaux. En effet, les politiques « unisexes » ne fonctionnent pas, surtout dans les secteurs de la société où les citoyennes et les citoyens du Canada ont été marginalisés, exclus ou oubliés. Par conséquent, l'égalité fondamentale est souvent beaucoup plus complexe et difficile à instaurer.

Au Canada, nous jouissons d'une grande qualité de vie, les droits de la personne sont bien ancrés mais nous pouvons facilement oublier à quel point certains de nos progrès sont fragiles et récents.

Il y a également de plus en plus de prévisions pour une responsabilisation par rapports aux engagements pris par le Canada en faveur de l'égalité entre les sexes. Outre les observations du comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, certains secteurs de la société canadienne ont préconisé la création d'une autre commission royale sur la situation de la femme, ou d'un autre mécanisme équivalent, pour examiner des progrès accomplis par le Canada en regard de ses engagements à en arriver à des résultats mesurables en matière d'égalité entre les sexes.

Comme première étape pour satisfaire ces attentes, Condition féminine Canada a commencé à jeter les bases d'une structure de gestion axée sur les résultats. Le mandat horizontal du Ministère présente un certain nombre de défis à cet égard. CFC a une emprise directe sur ses programmes de financement et ses projets de développement de capacités en matière d'ACS. Les résultats que cherche à obtenir le Ministère grâce au travail qu'il accomplit au profit des Canadiennes et des Canadiens ne peuvent être atteints que lorsque d'autres ministères et institutions travaillent en partenariat avec CFC. Cette situation engendre une certaine incertitude quant à l'obtention de résultats concernant les enjeux que choisit le Ministère.

Le Ministère cherche à relever ce défi grâce au Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, le PAES prévoit d'insister davantage :

- sur la création de partenariats axés sur des initiatives ciblées ou des projets pilotes;

- sur la mise en place de mécanismes pour en arriver à une coordination et à une coopération plus grandes entre les ministères;
- sur une plus grande obligation de rendre compte aux Canadiennes et aux Canadiens.

Ces étapes sont nécessaires pour que les autres ministères respectent leurs engagements en matière d'analyse comparative entre les sexes. Ainsi, le Canada sera mieux placé pour respecter ses engagements d'instaurer l'égalité entre les sexes et, en fin de compte, pour obtenir des résultats mesurables pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Ces buts ne seront toutefois atteints que s'il y a un changement des mentalités dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette volonté de rendre compte, Condition féminine Canada établira des liens plus clairs entre les résultats obtenus au moyen d'initiatives à court terme touchant des secteurs précis et ceux obtenus grâce à des changements à long terme qui profitent à l'ensemble de la société canadienne. Souvent, il n'est possible d'atteindre le résultat souhaité qu'au moyen d'une série de composantes — c'est-à-dire accroître la sensibilisation, approfondir les connaissances, renforcer les capacités, réaliser des initiatives ciblées en matière de politiques et jeter les bases d'un changement institutionnel.

Le renforcement de ces liens exige un changement des mentalités et des processus non seulement au sein de l'appareil gouvernemental, mais aussi chez les intervenantes et les intervenants de CFC. En forgeant des partenariats avec ces derniers, le Ministère a commencé à favoriser un climat de soutien et d'autonomisation — un climat qui favorise le changement des mentalités grâce à un apprentissage permanent et à l'échange d'expériences. À mesure que les enjeux se complexifieront, CFC interviendra de manière innovatrice et créatrice auprès de nouveaux partenaires.

CFC continuera d'élaborer des indicateurs de référence sur l'égalité entre les sexes, des cadres de présentation de rapports et d'autres outils de responsabilisation pour le gouvernement fédéral. On trouvera dans *Les femmes et les hommes au Canada : un aperçu statistique,* produit par Statistique Canada pour CFC, un profil statistique à jour des indicateurs clés reliés à l'égalité entre les sexes. Ce document est affiché sur le site Web de CFC. En outre, les travaux réalisés aux paliers fédéral, provincial et territorial ont débouché sur la publication suivante : *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique.* Ce rapport a été rendu public par la secrétaire d'État en décembre 2002 afin de fournir des données et des analyses précieuses sur l'incidence de la violence faite aux femmes. Il appuie les efforts de responsabilisation des initiatives connexes en matière de politiques en offrant un moyen de repérer les écarts entre les sexes et d'accélérer l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes.

En outre, le Ministère s'attaquera à la dimension de la responsabilisation dans le prochain Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ainsi que dans les futurs rapports ministériels sur le rendement (RMR). Ces RMR mettront davantage l'accent sur les pratiques exemplaires ainsi que sur les enseignements tirés de la mise en oeuvre d'une gestion axée sur les résultats. Cela aidera CFC à se positionner en tant qu'organisation apprenante.

Ce rapport fait état des contributions et des défis de CFC pour la période visée. Dans l'annexe 1 intitulée « Efficacité du ministère », des renseignements sur d'autres réalisations de CFC illustrent l'amélioration des opérations internes et de la gestion des ressources humaines. Dans la section 2.5.1, on trouve des détails supplémentaires sur les progrès accomplis en dirigeant le PAES. Dans la section 2.6, on trouve des renseignements sur la contribution du Ministère aux initiatives horizontales, y compris la modernisation de la fonction de contrôleur. CFC accueillera avec plaisir vos commentaires et vos questions, et vous invite à remplir le formulaire de rétroaction.

2.3 Attentes en matière de rendement et schéma logique ministériel

Notre mission : ***Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.***

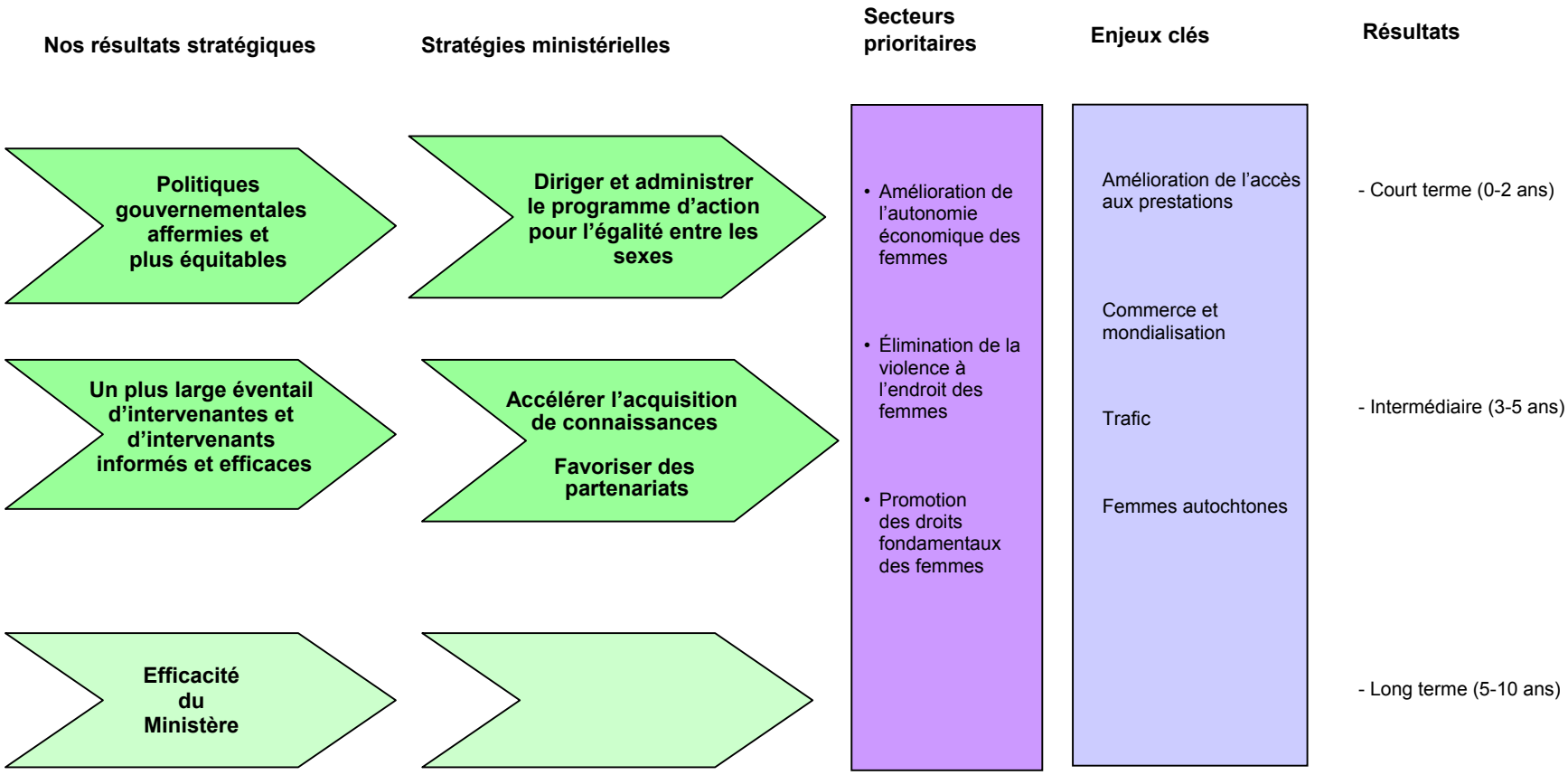

2.4 Présentation de l'information financière par résultat

Politiques gouvernementales affermies et plus équitables	
(en millions de dollars)	
Dépenses prévues	9,0
Autorisations totales	*9,3*
Dépenses réelles de 2002-2003	**6,5**

Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces	
(en millions de dollars)	
Dépenses prévues	12,1
Autorisations totales	*13,0*
Dépenses réelles de 2002-2003	**13,9**

Pour de plus amples renseignements financiers, voir le tableau 2 de la section III.

2.5 Réalisations ministérielles

Pour remplir sa mission de promotion de l'égalité entre les sexes, CFC a pour mandat de travailler dans un cadre horizontal au sein du gouvernement fédéral ainsi qu'avec les autres ordres de gouvernement, les municipalités, les institutions, les collectivités canadiennes et la communauté internationale.

Cette section présente des renseignements détaillés sur les progrès accomplis par CFC dans la réalisation des résultats stratégiques au cours de la période visée par le rapport. Pour s'acquitter de sa mission, CFC a défini deux résultats stratégiques à long terme :

1. Politiques gouvernementales affermies et plus équitables, grâce à des politiques, à des recherches, à des programmes et à des services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité de points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.

2. Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris chez les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

En examinant les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces deux objectifs à long terme, il importe d'être conscient de la hiérarchie et des diverses relations qui existent entre les deux. Le second résultat est essentiel à la réalisation du premier. Il n'est pas une fin en soi. Comme le précise le plan stratégique ministériel de CFC révisé et intégré au plus récent RPP (http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/SWC-CFC/SWC-CFCr34_f.asp), chaque résultat stratégique peut nécessiter que CFC atteigne d'abord les résultats prévus à court terme, ensuite les résultats à moyen terme et enfin les résultats à long terme. Un tel plan servira de cadre pour orienter la gestion interne et améliorer les rapports externes.

Condition féminine Canada doit relever certains défis clés en matière de gestion du rendement.

- fixer des niveaux de référence afin que CFC puisse faire rapport précisément sur les progrès;
- se donner des plans d'action intégrés pour appuyer ses engagements;
- tel que signalé dans les rapports précédents, établir une corrélation directe et crédible entre les extrants du Ministère, y compris les initiatives qu'il a financées, et les résultats, et aussi mesurer l'efficacité.

En effet, nombre de facteurs peuvent influer sur le processus d'élaboration des politiques des ministères fédéraux et des institutions publiques. Parfois, le résultat final ne correspond pas pleinement à l'ampleur des ressources et des compétences déployées par CFC. Parfois, des possibilités inattendues ont permis à CFC de faire progresser un enjeu au risque de ne pas avancer sur d'autres fronts.

Comme l'indiquent les tableaux financiers de la section III, une grande partie du budget de CFC sert à financer les initiatives d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres groupes oeuvrant pour l'égalité, qui aident le Ministère à atteindre les résultats prévus. Par conséquent, ce rapport sur le rendement présente des exemples des répercussions des initiatives financées par CFC.

2.5.1 Politiques gouvernementales affermies et plus équitables

Résultat stratégique : Des politiques gouvernementales affermies et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.

Stratégie : Diriger et administrer le Programme d'action fédéral pour l'égalité entre les sexes en trois secteurs prioritaires stratégiques.

En 2001, Condition féminine Canada a mis en place les composantes de base pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES), qui s'appuie sur le *Plan d'action fédéral* de 1995 ainsi que sur les succès obtenus dans le passé par le gouvernement fédéral en matière de promotion de l'égalité entre les sexes. Cet effort global veut corriger des déséquilibres persistants dans trois secteurs prioritaires :

- l'accroissement de l'autonomie économique des femmes;
- la réduction de la violence faite aux femmes, y compris l'amélioration de leur santé et de leur bien-être;
- la promotion des droits fondamentaux des femmes.

CFC en est à mi-chemin dans la mise en oeuvre du PAES et a obtenu des résultats notables pour ce qui est d'accélérer l'ACS bien que, comme nous l'expliquons ci-dessous, il reste à corroborer davantage les effets de ses résultats. Le Ministère continuera à réviser sa stratégie et son

calendrier pour l'obtention de ces résultats et à travailler avec ses partenaires pour fixer des objectifs plus graduels et plus réalistes pour les années à venir.

Au cours des deux prochaines années, le Ministère prévoit définir des résultats pour des initiatives ciblées de concert avec des partenaires clés parmi les ministères fédéraux, c'est-à-dire Développement des ressources humaines Canada, Justice Canada, Patrimoine canadien et Santé Canada. CFC a utilisé ce financement de programme supplémentaire pour traiter de nouveaux enjeux et pour mobiliser un plus vaste éventail de partenaires. En 2002-2003, le Ministère a financé 222 initiatives — 9 de plus que l'année précédente — et rejoint cinq nouveaux groupes nationaux et 54 nouveaux groupes régionaux.

Pour ce qui est de la période visée par le rapport, les renseignements qui suivent présentent les réalisations clés dans les volets suivants du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes :

- accélérer la mise en œuvre de l'ACS;
- mobiliser les Canadiennes et les Canadiens;
- accroître la participation du secteur bénévole;
- respecter les engagements internationaux;
- intégrer des considérations liées à l'égalité entre les sexes à la politique gouvernementale — étude de cas du PAES pour les femmes autochtones.

Accélérer la mise en œuvre de l'ACS

L'analyse comparative entre les sexes est un outil qu'on utilise systématiquement pour intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les processus d'élaboration des politiques, de planification et de prise de décisions. S'appuyant sur une notion élargie de l'égalité entre les sexes, elle fait appel à diverses compétences afin de tenir compte des réalités tant des femmes que des hommes dans l'édification d'une société inclusive et la préparation de l'avenir. Par conséquent, la plupart des efforts déployés précédemment par CFC en faveur du développement de capacités en matière d'ACS mettaient l'accent sur l'élaboration et l'expérimentation d'un modèle exhaustif de formation, ainsi que sur l'amélioration des connaissances et des compétences nécessaires pour effectuer l'ACS (on trouvera plus de renseignements dans la section 2.5.2).

Au départ, CFC croyait pouvoir obtenir, à court terme, des résultats tels que des changements évidents et l'intégration de l'ACS à divers processus d'élaboration des politiques. Mais force est de constater qu'il est trop tôt pour repérer des effets concrets de cet ordre, peut-être en raison de deux principaux facteurs :

- puisque l'intégration de l'ACS demeure relativement nouvelle à titre d'approche méthodologique, il faut donner plus de temps aux gens pour apprendre comment l'appliquer;
- le besoin d'un engagement ministériel dans l'ensemble de l'appareil fédéral de réaliser des projets pilotes axés sur des résultats, qui auraient des effets concrets et mesurables.

Condition féminine Canada prévoit que ces résultats se concrétiseront au cours des deux prochaines années — probablement d'ici avril 2005.

Comme nous l'exposons plus en détail dans la section 2.5.2, CFC a atteint son objectif, soit la mise en oeuvre de trois projets pilotes officiels d'ACS au cours de la période visée par ce rapport. Trois ministères ont participé aux projets pilotes, et des membres du personnel de deux de ces ministères ignoraient en quoi consistait l'ACS. Cela engendrera des changements évidents dans l'élaboration des politiques et des programmes. Par exemple :

- En février 2003, un projet pilote d'ACS, échelonné sur 18 mois, a débuté au ministère du Solliciteur général du Canada. Ce projet a pour but d'appliquer l'ACS à l'examen, à la refonte et à la mise en oeuvre du contenu du Portail de regroupement pour la sécurité publique du Solliciteur général. On y a inscrit une liste de ressources propres aux femmes et à la famille à l'intention des victimes et des survivantes. On a ajouté une dimension d'égalité entre les sexes au formulaire d'évaluation en ligne pour déterminer la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs. CFC fera rapport sur les résultats des autres activités dans les futurs rapports ministériels sur le rendement.

- Dans le RMR de 2001-2002, le Ministère a fait état d'un projet pilote de formation à l'ACS avec Citoyenneté et Immigration Canada. En partie grâce à ce projet, l'ACS a été appliquée à certains articles des règlements en vertu de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et cette demande a été assortie de recommandations sur les mesures de suivi. Pour de plus amples renseignements, visitez le site http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/c11-comparative.html.

- Au cours de la période 2002-2003 visée par ce rapport, Condition féminine Canada a négocié un projet pilote de renforcement de la capacité en matière de langues officielles avec le ministère du Patrimoine canadien (PCH). CFC a animé une séance de formation à l'ACS en juin 2003. On envisage, dans une deuxième phase, un projet pilote axé sur les résultats avec PCH. On fera état des résultats dans le RMR de 2003-2004.

Tant au pays que sur la scène internationale, CFC se distingue en matière d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Santé Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, entre autres, sont à intégrer, ou songent à intégrer, des éléments de la formation à l'ACS de CFC dans diverses dimensions de leurs propres outils de formation et de sensibilisation.

Des gouvernements provinciaux, des délégations internationales et des spécialistes de l'égalité entre les sexes de gouvernements, du milieu des ONG et du milieu universitaire ont aussi fait appel aux compétences de CFC pour élaborer leurs propres stratégies, outils et programmes de formation en matière d'ACS. Par exemple, le Manitoba, la Saskatchewan et le Yukon, l'Afrique du Sud, la Jamaïque, l'Inde, l'Ukraine et l'Australie se sont inspirés du travail de CFC ou lui ont demandé de leur offrir une formation.

Mobiliser les Canadiennes et les Canadiens

Divers facteurs ont influé sur les plans de CFC en vue de mobiliser les Canadiennes et les Canadiens — par exemple, la nomination de la nouvelle secrétaire d'État et l'évolution du cadre

de politique gouvernementale. Outre les consultations officielles menées auprès des femmes autochtones, CFC a organisé une série de tables rondes officieuses partout au pays. Ces tables rondes ont permis à la nouvelle secrétaire d'État de mobiliser bon nombre des organismes, et de prendre connaissance de leurs préoccupations sur le plan de la politique gouvernementale. Au cours des 10 premiers mois de son mandat, les tables rondes ont permis à la secrétaire d'État de rencontrer des représentantes et des représentants d'environ 75 organismes de partout au Canada. Par la suite, cela a permis d'amorcer un dialogue constructif entre les ONG et le gouvernement.

Accroître la participation du secteur bénévole

Les ressources du PAES ont permis à Condition féminine Canada d'investir dans des interventions stratégiques pour développer la capacité des groupes de femmes, au moyen d'un processus graduel à long terme, comprenant une planification axée sur les résultats et la mesure du rendement. Les initiatives financées ont favorisé l'acquisition du savoir; permis le perfectionnement des compétences; suscité la création de partenariats; et facilité la collaboration entre les groupes de femmes pour cerner, définir et régler leurs enjeux. Ce financement aide les femmes à participer à un dialogue continu, à se mobiliser en faveur de l'action communautaire, à participer aux processus d'élaboration des politiques gouvernementales et à devenir des intervenantes plus dynamiques dans toutes les dimensions de la société canadienne. Voici quelques exemples :

- CFC veut approfondir la compréhension du lien entre l'égalité entre les sexes et les enjeux socioéconomiques chez les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux participants. CFC est donc intervenu dans la préparation d'un accord intergouvernemental portant avant tout sur le secteur est du centre-ville de Vancouver. Par exemple, CFC participe à un groupe d'action intersectoriel composé de partenaires qui se concertent pour veiller à ce qu'on fasse des interventions fondées sur le sexe en réponse à la croissance alarmante du taux d'infection au VIH chez les femmes qui se prostituent pour survivre.

  Par conséquent, le groupe d'action a organisé un forum sur la santé publique et le plan stratégique de l'accord de Vancouver intègre désormais une stratégie à l'intention des femmes. À titre de spécialiste reconnu dans la promotion de cet enjeu, CFC copréside une équipe de travail stratégique chargée de déterminer la meilleure façon pour les municipalités et les ordres de gouvernement participants d'aider les femmes à trouver un emploi et un logement sûrs dans le secteur au cours des trois prochaines années.

- En 2001-2002, CFC a appuyé une initiative de trois ans de la Justice for Girls Outreach Society, qui comporte une analyse du traitement qu'accorde le système de justice pénale aux jeunes filles à faible revenu et aux jeunes filles de la rue à Vancouver. Le but est d'engager les jeunes femmes marginalisées dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales afin que leurs expériences et leurs perspectives soient prises en considération. L'équipe a examiné la jurisprudence et est intervenue pour faire modifier le *Code criminel* afin qu'il mette l'accent sur les auteurs de crimes plutôt que sur les victimes de violence. En 2002-2003, dans le cadre de ce travail, le groupe a aidé à intégrer une nouvelle approche de l'exploitation sexuelle dans le projet de loi C-20. Ce

projet de loi omnibus fédéral vise à protéger les enfants et les jeunes contre l'agression et l'exploitation sexuelles, et à accroître la protection des enfants témoins. On trouvera des renseignements complémentaires à www.justiceforgirls.org.

- Womenspace a documenté les points de vue des femmes sur le recours à Internet pour influer sur la politique sociale durant les consultations au sujet de l'É-galité. À la suite de ses premières activités, l'organisme a été invité à conseiller plusieurs ministères fédéraux sur l'utilisation des technologies de l'information pour tenir compte du point de vue des femmes sur les politiques et les programmes. En outre, Womenspace a produit un Document d'observateur pour la réunion du Groupe d'experts de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies. À titre de déléguée canadienne à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, Womenspace a présenté la position des Canadiennes, dont fait état la Déclaration de mars 2003. Pour de plus amples renseignements, visitez le site http://www.un.org. Cette initiative de deux ans est appuyée grâce à l'Initiative du secteur bénévole.

- Condition féminine Canada veut approfondir la compréhension des liens entre le trafic mondial des femmes et leur situation à leur arrivée à destination comme au Canada. CFC a appuyé la Asian Society for the Intervention of AIDS dans leurs interventions liées à la prévention du VIH auprès des femmes asiatiques engagées dans le commerce du sexe. Le travail du groupe a pour but de repérer les obstacles, de déterminer le soutien et les réseaux dont ces femmes ont besoin, et de promouvoir les changements nécessaires dans la politique gouvernementale pour prévenir leur criminalisation et limiter leur victimisation plus poussée.

  Cette initiative constituait le volet local d'un projet international plus vaste financé par l'Agence canadienne de développement international. Il examinait la nature du trafic des femmes à partir de leur pays d'origine jusqu'à leur pays de destination, en se penchant sur les conditions auxquelles font face les femmes asiatiques à leur arrivée au Canada. L'initiative a débouché sur la constitution d'un réseau d'organismes locaux et internationaux qui se concerteront dans le dossier des femmes victimes de trafic. Ceci a accru la capacité de répondre aux besoins des femmes asiatiques dans le commerce du sexe. On trouvera des renseignements complémentaires à www.asia.bc.ca.

Respecter les engagements internationaux

En juin 2003, le gouvernement du Canada a publié *Engagements pris, engagements tenus : Le rôle joué par le Canada à la présidence du Sommet des Amériques*, un document portant sur l'expérience du Canada à titre d'hôte du troisième Sommet des Amériques, à Québec. Le document souligne l'engagement du Canada dans la promotion de l'égalité entre les sexes, au pays et dans l'ensemble de l'hémisphère. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à http://www.americascanada.org.

Condition féminine Canada continue à jouer un rôle de chef de file au sein du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIF) de l'Organisation des États américains (OEA). Les buts sont de renforcer l'organisation à titre de principal organe d'orientation hémisphérique

concernant l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes, et d'améliorer ses liens avec le processus du Sommet des Amériques, y compris la suite à donner aux résultats du Sommet de Québec concernant l'égalité entre les sexes. L'administratrice générale de CFC occupe actuellement le poste de vice-présidente de la CIF et poursuivra son mandat jusqu'en 2004.

CFC a aussi joué un rôle important dans la création du Forum interinstitutionnel sur l'égalité des sexes. Il s'agit d'un mécanisme au moyen duquel le Secrétariat général de l'OEA peut faciliter les interventions et suivre les progrès réalisés dans l'hémisphère concernant la poursuite des buts d'égalité entre les sexes dans ses orientations, ses activités opérationnelles, sa coordination, ses recherches, sa formation et son information publique. Le Forum réunira des renseignements pour les rapports du secrétaire général de l'OEA à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme et de l'équité ainsi que de la parité femmes-hommes.

En 2002-2003, CFC est aussi intervenu activement pour jeter les bases du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, qui veut favoriser la mise en oeuvre du cadre d'intégration des femmes de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). L'un des résultats clés du travail à ce jour est la priorité accordée à la recherche de débouchés pour les entrepreneures du Canada et d'autres pays membres de l'APEC.

Intégrer des considérations sur l'égalité entre les sexes à la politique gouvernementale — Étude de cas du PAES pour les femmes autochtones

Le Canada est perçu comme un chef de file mondial en matière d'égalité entre les sexes et a obtenu des résultats concrets pour ce qui est d'améliorer la qualité de vie de sa population. Toutefois, comme le signalait le RPP 2002-2003 de CFC, il y a encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins des collectivités autochtones et inuites, particulièrement ceux des femmes. C'est pourquoi le Ministère a entrepris les activités suivantes.

En mai 2002, CFC a organisé une table ronde officieuse avec des groupes de femmes autochtones et la secrétaire d'État (Situation de la femme), l'honorable Jean Augustine, après sa nomination au portefeuille. Cette table ronde l'a aidée à prendre directement connaissance de certains des défis et préoccupations des groupes.

De concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Condition féminine Canada a joué un rôle de chef de file parmi les 19 ministères du gouvernement fédéral qui ont participé à la planification et à l'organisation de la Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones. Plusieurs chercheuses autochtones, dont CFC a financé le travail, ont présenté leur recherche dans divers ateliers. La conférence avait pour but de promouvoir la recherche comparative entre les sexes en matière de politiques; de souligner la recherche financée en matière de politiques effectuée par des femmes autochtones ou portant sur des questions qui leur importent; et d'encourager la participation des femmes autochtones au processus de recherche en matière de politiques et d'élaboration des politiques. Durant 2002-2003, plusieurs rapports de recherche en matière de politiques sur les femmes autochtones ont fait l'objet d'une réimpression en raison d'un accroissement de la demande.

Dans la foulée de la Table ronde des chercheuses et des chercheurs en matière de politiques autochtones et de recherche comparative entre les sexes tenue à Vancouver, en 2000, CFC a organisé une deuxième table ronde pour rehausser le niveau de la sensibilisation et veiller à ce que ces personnes aient accès au Fonds de recherche en matière de politiques. Les participantes et les participants ont échangé sur leurs expériences de la recherche comparative entre les sexes, ont cerné des lacunes dans les connaissances et les politiques relatives aux problèmes les plus pressants auxquels font face les femmes autochtones, et ont examiné les liens entre la collectivité, les universitaires et les décisionnaires. La table ronde leur a permis de cerner leurs intérêts et leurs projets de recherche, et de partager leurs expériences. Plusieurs ont convenu de collaborer à la création d'un modèle holistique de recherche autochtone en matière de politiques, qui sera affiché sur le site Web de CFC après sa publication.

CFC a aussi travaillé avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour intégrer des considérations liées à l'égalité entre les sexes à la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* et a financé l'initiative suivante conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, qui a contribué directement à faire progresser la participation des femmes à la prise de décisions :

- L'initiative de la Liard Aboriginal Women's Society a encouragé les femmes autochtones à intégrer plus activement leurs réalités et leurs perspectives aux initiatives reliées à la gouvernance. Cette initiative est survenue à un tournant critique dans l'évolution de l'autonomie gouvernementale au sein de la nation Kaska, dans le nord de la Colombie-Britannique et au Yukon. Les principales préoccupations des femmes à l'égard de la gouvernance ont été soulevées durant le débat public, qui a servi de tribune aux femmes Kaska pour jouer un rôle de chef de file dans le processus de développement constitutionnel de la Nation. Il leur a aussi fourni de précieuses occasions d'influer sur les recherches et d'acquérir des compétences et des expériences décisives, qui amélioreront leur capacité générale de jouer des rôles de premier plan au sein de leurs collectivités.

L'année 2002-2003 a été une année de changement symbolique et structurel d'envergure pour la nation Nishnawbe Aski (NAN), les préoccupations des femmes étant devenues un élément permanent du programme des chefs. Faisant fond sur les travaux précédents du Equay Wuk Women's Group on Aboriginal Women and Self Government, les chefs de la NAN ont ordonné à leur comité exécutif de créer un groupe de travail composé de femmes pour recommander les moyens à prendre pour intégrer les femmes aux réunions des chefs. Avec l'appui des chefs, Equay Wuk a piloté la démarche. Deux représentantes du groupe de travail assistent désormais aux réunions des chefs, et y présentent les enjeux et les préoccupations des femmes.

Les efforts conjugués de Condition féminine Canada et de plusieurs partenaires ont permis de commencer à relever les défis cernés par les femmes autochtones et constituent des étapes progressives en vue de lever les obstacles systémiques qui subsistent.

2.5.2 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces

Résultat stratégique : Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris chez les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Stratégie : Accélérer l'acquisition des connaissances sur certaines questions choisies auprès des publics cibles dans certains secteurs d'activités.

Mettre en oeuvre l'ACS

Condition féminine Canada vise à créer une masse critique de personnes informées afin que l'application de l'analyse comparative entre les sexes s'intègre harmonieusement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de solides politiques et programmes. Par conséquent, ses efforts ont porté sur l'augmentation du nombre de fonctionnaires formés à l'ACS. La crédibilité du programme s'accentue à mesure que le programme de formation à l'ACS se fait connaître et que le nombre de séances de formation augmente.

CFC est engagé dans un projet pilote d'un an pour développer la capacité au sein des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Le but est d'améliorer les compétences et les connaissances de l'Organisation consultative des femmes de la défense, du Groupe consultatif sur l'équité en matière d'emploi ainsi que du personnel civil et militaire concernant l'égalité entre les sexes et la diversité dans les politiques et les programmes.

Les activités ont ciblé avant tout la formation à l'ACS et l'évaluation du transfert des connaissances qui ont eu lieu en mars 2003 et auxquelles 40 personnes ont participé. L'évaluation générale de la formation faite par les participantes et les participants a été favorable :

- 64 % des personnes ont indiqué qu'à la suite du cours, elles pourraient expliquer les concepts et les outils fondamentaux de l'intégration de l'ACS;
- 69 % recommanderaient cette séance à leurs collègues;
- 62 % ont dit qu'elles pourraient appliquer l'ACS dans leur domaine de travail.

CFC joindra au prochain rapport ministériel sur le rendement les résultats des deux évaluations du transfert des connaissances pour déterminer comment les participantes et les participants ont appliqué l'ACS et toutes les répercussions connexes qui auraient pu s'ensuivre. Dans la foulée de ce projet pilote, les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale envisagent aussi la possibilité d'offrir une formation permanente à l'ACS.

Le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux de CFC a aussi reçu une formation à l'ACS. Grâce à cette formation, le personnel devenait en mesure, dans le cadre de ses interactions et de son travail avec d'autres organismes, d'accroître la sensibilisation aux concepts et à l'intégration de l'ACS, et fournir de l'aide à cet égard. On s'attend que ce rôle deviendra particulièrement important pour le personnel régional de CFC parce que les bureaux

régionaux des autres ministères les consultent concernant des questions reliées à l'égalité entre les sexes et l'ACS.

Un résultat imprévu mais intéressant du programme de formation à l'ACS de CFC a été la demande de formation formulée par le milieu des ONG, formation qui a été offerte à un échantillon de divers membres des groupes de femmes francophones en situation minoritaire.

Étant donné les résultats d'un projet pilote axé sur le développement de la capacité réalisé avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en 2001-2002, CIC offre maintenant une formation à l'ACS élaborée par CFC. Il s'agit d'une formation permanente qui s'inscrit dans les cours habituels offerts par ce ministère.

La version révisée de la trousse d'information portant sur l'ACS a été expédiée à une liste élargie de groupes cibles, y compris des fonctionnaires fédéraux, des politiciennes et des politiciens et des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des organisations internationales. On y trouvait un formulaire d'évaluation pour cerner l'intérêt de poursuivre des activités d'ACS. Moins de 5 % des destinataires ont retourné le formulaire. Les destinataires qui ont rempli l'évaluation ont extrêmement apprécié la valeur éducative de la trousse et nous avons communiqué avec les personnes qui ont manifesté un intérêt pour la poursuite de l'ACS au sein de leurs organisations respectives. Toutefois, nous reverrons en 2003-2004 la méthode de collecte d'information axée sur les résultats.

Initiatives supplémentaires pour améliorer la base de connaissances, accroître la sensibilisation et renforcer la capacité concernant les questions d'intérêt pour les femmes et l'égalité entre les sexes

Condition féminine Canada a publié sept rapports de recherche sur divers nouveaux enjeux de la politique gouvernementale. On les trouvera sur le site Web de CFC, de même qu'une trousse de fiches d'information sur tous les rapports publiés depuis 1996. Les rapports visaient à repérer d'éventuels écarts entre les sexes et à les porter à l'attention des décisionnaires, des groupes de femmes et d'autres organismes de promotion de l'égalité que cela pourrait intéresser. CFC a eu du mal à rationaliser les processus d'examen par les spécialistes de l'extérieur et le gouvernement en raison de la pénurie de spécialistes des implications des accords commerciaux sur l'égalité entre les sexes tant au gouvernement fédéral que dans le milieu universitaire. Par conséquent, au cours de la période de référence 2002-2003, il a fallu plus de temps que d'habitude pour achever certains des rapports de recherche sur les femmes et le commerce.

Le Ministère est intervenu aux niveaux fédéral, provincial et territorial (FPT) pour étoffer les connaissances sur l'accès aux prestations en cas de travail non traditionnel. Une étude commandée avec l'Association canadienne des administrateurs de la législation sur le travail a marqué un jalon. Elle alimentera la planification des futurs travaux FPT sur cette question, y compris les recommandations stratégiques.

Il fallait, en faisant fond sur les contributions antérieures de CFC, tant au pays qu'à l'étranger, accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des incidences du trafic au Canada même. CFC a participé à la production d'une brochure à l'intention expresse des victimes éventuelles, qui sera distribuée aux postes frontière du Canada cette année.

CFC organise chaque année un certain nombre d'événements commémoratifs afin d'accroître la sensibilisation et d'encourager des organismes et la population du Canada à marquer et à célébrer les réalisations des femmes. En 2002-2003, d'autres organismes, tels que la Place du Canada, au Nouveau-Brunswick, se sont associés à CFC pour promouvoir ce travail.

En 2002-2003, Condition féminine Canada a particulièrement bien réussi à rejoindre les jeunes. CFC a formé un partenariat avec l'Équipe ESTEEM, Sport Canada, et l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique. Ce partenariat a permis de « comarrainer » deux événements qui ont eu lieu simultanément dans une école secondaire de London, en Ontario, et dans une école de Montréal, au Québec. La secrétaire d'État (Situation de la femme), L'honorable Jean Augustine, et le secrétaire d'État (Sport amateur), L'honorable Paul DeVillers ont présidé les événements qui marquaient le coup d'envoi du Mois de l'histoire des femmes de 2002, dont le thème était *Championnes un jour, championnes toujours! Les femmes et le sport.* Au cours de ces événements, des athlètes féminines olympiques et paralympiques ainsi que d'autres athlètes féminines de calibre mondial ont fait des présentations aux élèves sur la place du sport dans leur vie, assorties d'anecdotes inspirantes pour encourager les élèves à concrétiser leurs rêves.

Il s'agissait du premier partenariat officiel créé pour le Mois de l'histoire des femmes. Les élèves du secondaire qui ont participé aux événements ont bien aimé entendre et rencontrer les athlètes. Cette manifestation a élargi l'auditoire du Ministère et a retenu l'attention des médias tout au long du mois. Elle a aussi permis à CFC de profiter d'une expérience d'apprentissage précieuse au sujet des partenariats avec des organismes extérieurs. Il reste des défis à relever pour trouver des partenaires opportuns et en arriver à un équilibre entre leurs besoins et les objectifs du Ministère.

CFC produit des documents et organise des activités pour rehausser le niveau de sensibilisation à l'égalité entre les sexes; au cours des dernières années, l'intérêt s'est accru considérablement. Plus particulièrement, les écoles et d'autres organismes utilisent les documents à des fins pédagogiques. La rétroaction indique que les documents devraient être distribués plus tôt afin de pouvoir être intégrés aux programmes. On a aussi demandé de publier davantage d'exemplaires.

Pour minimiser les coûts et maximiser l'accès, nous affichons autant de documents que possible sur notre site Web, à www.swc-cfc.gc.ca/dates/whm/index_f.html. En 2003, la documentation sur le Mois de l'histoire des femmes a été disponible plus tôt que jamais. CFC envisage diverses façons de mesurer les répercussions que cette information a eues sur les élèves.

Résultat stratégique : Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris chez les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Stratégie : Favoriser des partenariats avec des intervenantes et des intervenants clés pour cibler un changement institutionnel dans les secteurs d'activité stratégiques retenus.

CFC a mis en oeuvre cette seconde stratégie pour accroître sa portée. L'appui est accordé avant tout à des organismes communautaires qui sont en mesure d'influer sur d'autres institutions. Voici quelques exemples de résultats à court terme obtenus au moyen d'initiatives financées :

Sensibilisation et mobilisation accrues

- Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail est un partenariat entre plusieurs organismes, y compris Au bas de l'échelle, Femmes regroupées en option non traditionnelles (F.R.O.N.T.), la Fédération des femmes du Québec et le Regroupement Naissance-Renaissance. Il a présenté un document ainsi que plusieurs mémoires et opinions au ministre du Travail du Québec, recommandant une refonte de la *Loi sur les normes du travail* et du *Code du travail* de la province, adoptés il y a 20 ans. Les demandes — y compris un congé sans solde pour prendre soin des membres de la famille, l'inclusion des prestataires de soins dans la loi et un salaire minimum pour les travailleuses agricoles — ont aidé à faire ajouter des avantages à la Loi et au Code.

- En partenariat avec d'autres syndicats membres, la Saskatchewan Federation of Labour a piloté une initiative pour réunir de l'information et formuler des recommandations à l'intention des gouvernements, des employeurs et des syndicats. Le but est d'améliorer la vie des travailleuses ayant des personnes à charge. Son étude des conventions collectives en Saskatchewan portant sur la conciliation travail-famille et sur la réduction des heures de travail a produit un libellé type, utile pour les contrats, portant sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. On a organisé une conférence intitulée *Balancing Work and Family* pour discuter des enjeux et obtenir les commentaires des participantes et des participants. Une série de projets pilotes a permis de mettre à l'essai diverses orientations et solutions aux problèmes qui avaient été cernés. Le partenariat a aussi élaboré le Public Sector Protocol on Family-Friendly Workplaces. La discussion sur la question de l'équilibre entre le travail et la famille se poursuivra au moyen du serveur de listes sur Internet, créé dans le cadre de cette initiative.

Action efficace par les groupes de femmes pour promouvoir l'égalité des femmes

- Il y a une pénurie critique d'infirmières qualifiées. C'est donc dire que l'autorisation rapide des infirmières formées à l'étranger aidera à répondre aux besoins tant des gouvernements que des fournisseurs de soins de santé. En réponse à ces besoins, une initiative de l'Alberta Network for Immigrant Women a été gérée par un Comité directeur composé de représentantes et de représentants de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Calgary, de l'Alberta Association of Registered Nurses, du International Qualification Assessment Centre, de l'Alberta Domestic Workers Association, de la

Filipino Nurses Association, du ministère de la Santé de l'Alberta et de Citoyenneté et Immigration Canada.

Le réseau avait pour objectif de repérer les obstacles à l'autorisation rapide, en Alberta, des infirmières formées à l'étranger et de recommander des solutions. Après deux consultations distinctes auprès des intervenantes et des intervenants, le réseau a produit un rapport final et un plan d'action sur les travaux futurs en matière d'autorisation, y compris les rôles et les responsabilités des partenaires ainsi que des intervenantes et intervenants souhaitant donner suite à certains points prioritaires. La registraire de l'Alberta Association of Registered Nurses avait demandé au réseau de l'aider à examiner certaines des pratiques d'autorisation et de participer à une formation interculturelle. À l'avenir, le travail sera coordonné par la Filipino Nurses Association. L'initiative a permis de créer un milieu favorable aux changements systémiques dans le processus d'autorisation et le Budget fédéral de 2003 a mentionné le besoin de mettre en place des mécanismes pour accélérer la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger.

- La New Brunswick (NB) Coalition of Transition Houses a réalisé un projet pour répondre aux besoins des victimes d'agression en exerçant des pressions en faveur de la modification des politiques et programmes provinciaux concernant les maisons de transition. Grâce à cette initiative, la coalition a obtenu des engagements significatifs du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. En fait, ce ministère paiera le montant total du salaire des responsables à temps plein de la garde des enfants dans chaque maison de transition de la province. L'organisme a aussi réussi à intervenir avec succès auprès du Groupe de travail du ministre sur la violence faite aux femmes et a obtenu du même ministère qu'il paie toutes les dépenses approuvées des refuges, et ce, pour les deux prochaines années.

- Une initiative de l'Union culturelle des Franco-Ontariennes (UCFO) permet aux femmes de participer à la création de changements qui ont des répercussions directes sur leur vie et sur la vie de nombreuses autres Canadiennes. Le groupe a dressé un inventaire des programmes gouvernementaux. La réponse à sa recherche-action a dépassé toutes les attentes. Par conséquent, l'UCFO collabore avec Développement des ressources humaines Canada afin de créer un partenariat pour améliorer l'accès des Franco-Ontariennes aux divers programmes fédéraux, d'élaborer des stratégies adaptées aux réalités particulières des femmes plus âgées afin de contrer la pauvreté au sein de ce groupe, et de créer des liens avec la communauté des femmes appartenant à des minorités ethnoculturelles.

- En 1998, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a déposé les plans du plus ambitieux programme de justice réparatrice au Canada. Ce programme portera sur l'ensemble des infractions et des auteurs d'infractions, y compris les crimes sexuels et les agressions envers la conjointe ou la partenaire. Des organismes communautaires se sont demandé si et comment la justice réparatrice serait utilisée dans de tels cas. Au cours des exercices de planification antérieurs, on avait accordé peu d'attention à de telles préoccupations. Ce ministère a réagi aux préoccupations en imposant un moratoire sur

l'utilisation de la justice réparatrice pour ce type d'infraction tant que ces questions ne seraient pas résolues. La Women's Restorative Justice Research Coalition, composée d'un éventail de groupes de femmes de toute la Nouvelle-Écosse, a présenté ses constatations au cours d'une conférence de trois jours, à l'automne 2002. La conférence réunissait des fonctionnaires ainsi que des femmes et des hommes politiques clés. À la lumière de tels résultats, le ministre de la Justice de la province a dit au groupe que son ministère dialoguerait avec lui pour réévaluer le programme de justice réparatrice de la province. Étant donné les difficultés auxquelles le groupe s'était heurté précédemment, la coalition a accueilli favorablement la décision qui, à son avis, devrait profiter directement au programme.

- Au Québec, les nouvelles villes fusionnées sont en voie de se donner des structures internes. La Table des groupes de femmes de Montréal a atteint son objectif de sensibiliser la nouvelle ville de Montréal à l'importance de l'égalité entre les sexes. La structure municipale comprendra un Conseil des femmes et un bureau de la condition féminine. La Ville s'est engagée à maintenir les acquis du programme Femmes et ville, les intégrera au sein de l'appareil municipal plutôt que dans les arrondissements en utilisant l'ACS comme outil. L'administration montréalaise a aussi appliqué la *Loi sur la parité* dans tous les corps d'emploi de la ville. Un résultat imprévu mais très favorable est un partenariat entre les groupes de femmes du Québec et Femmes autochtones du Québec, le regroupement des femmes autochtones de la province.

- Pour mieux répondre aux besoins des femmes atteintes d'une déficience visuelle, le Regroupement des personnes handicapées visuelles a créé un comité qui a suscité l'intérêt d'autres régions du Québec grâce à sa diffusion d'information sur de tels besoins. Les partenaires comprennent le Secrétariat à l'action communautaire autonome, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Service de police de Québec et le comité des usagers de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. La Ville de Québec a adopté l'une des recommandations formulées à l'intention de son Service de réadaptation en faveur de l'amélioration de l'accès aux services pour ce groupe de femmes. En collaboration avec le service de police municipal, le regroupement produit de l'information sur la sécurité dans la rue et dans d'autres lieux publics à l'intention des personnes atteintes de déficience visuelle.

- Le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel a réussi à mobiliser diverses institutions, y compris le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ainsi que d'autres organismes publics de soins de santé. C'est ainsi qu'une proposition commune préconisant une intervention en faveur des femmes victimes de violence conjugale a été communiquée aux organismes compétents et l'un des programmes les plus critiqués, Fiancées par correspondance, a été aboli — en partie en réaction aux pressions exercées par le regroupement.

Grâce à des initiatives financées, CFC peut aussi faire état de progrès relatifs à certains résultats intermédiaires :

Compréhension et engagement accrus de la part de certaines institutions

- L'intervention stratégique de la New Brunswick Coalition for Pay Equity a réussi à mettre l'équité salariale à l'ordre du jour de la campagne électorale provinciale de 2003. Elle aura probablement un effet à long terme sur la politique gouvernementale. Auparavant, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait pris des mesures concrètes, en mai 2002, en organisant une table ronde législative réunissant tous les partis pour examiner la question de l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans la province. Le Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick a été un partenaire clé et a aidé à placer cette question à l'avant-scène en lançant une campagne de sensibilisation au sujet de l'équité salariale dans la province. Parmi les autres partenaires, mentionnons l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, divers syndicats et le Front commun pour la justice sociale.

- Une récente initiative a facilité des changements institutionnels préliminaires chez Abitibi Price concernant l'équité et la diversité en matière d'emploi. La compagnie s'est engagée à participer à l'élaboration d'un plan sur la diversité en milieu de travail pour l'usine. Elle s'est aussi associée avec le Bay St. George Status of Women Council pour des consultations sur les problèmes en milieu de travail. Les gestionnaires d'Abitibi Price participeront, à l'automne 2003, à une séance sur l'équité en matière d'emploi. Parmi les autres partenaires de cette initiative, mentionnons le College of the North Atlantic, le Women in Resource Development Committee et le Long Range Regional Economic Development Board.

Des femmes participent aux processus de décision institutionnels

- CFC essaie de prendre appui sur les efforts déployés dans le passé pour susciter un dialogue éclairé sur l'exploitation sexuelle des femmes et des filles. Par conséquent, de concert avec la Ville de Vancouver et le ministère des Services aux collectivités, aux autochtones et aux femmes de la Colombie-Britannique, le ministère a offert un soutien financier et technique à l'International Centre to Combat Exploitation of Children. Cet organisme a organisé le premier dialogue structuré entre les femmes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et qui travaillent maintenant comme intervenantes dans des groupes de soutien aux travailleuses du sexe partout en Colombie-Britannique.

  Les participantes ont collaboré pour réagir ensemble, à l'échelle régionale, à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles. Une stratégie préliminaire intégrant les perspectives des femmes qui ont travaillé dans l'industrie du sexe a fourni une solution de rechange aux stratégies conçues uniquement dans l'optique des responsables de la justice pénale, de l'application de la loi et des services sociaux. Cette initiative a permis de passer du point de vue des spécialistes à celui des femmes qui ont vécu l'expérience. Le forum a débouché sur la création de la BC Coalition of Experiential Women. Il pourrait jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que les voix de ces femmes se fassent entendre dans le dialogue et dans l'élaboration des réactions à l'exploitation sexuelle. Des responsables élus et des hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des municipalités se sont engagés à intégrer les questions soulevées par le groupe aux futurs processus de planification et de décision.

2.6 La façon dont CFC contribue aux initiatives horizontales

Modernisation de la fonction de contrôleur (90 000 $)

En janvier 2002, CFF a commencé à mettre en oeuvre l'initiative pangouvernementale de Modernisation de la fonction du contrôleur. Cette mise en oeuvre est essentielle pour remplir son mandat. CFC est d'avis que cette initiative ne se limite pas à une gestion efficace; elle incrustera ces principes dans sa culture ministérielle en mettant les outils et les mécanismes pertinents en place pour poursuivre les efforts en vue d'instaurer les comportements souhaités. L'évaluation finale des actuelles capacités de gestion a été reçue en juillet 2002 et se trouve sur le site Web de CFC. Le plan d'action résultant a été élaboré durant la dernière partie de l'année. Il a influé sur les plans opérationnels de 2003-2004.

Gouvernement en direct (157 000 $ pour la mise en oeuvre du Volet 1 et la conversion partielle des documents)

En 2002-2003, CFC a rénové son site Web pour satisfaire aux exigences du Volet 1, qui établissait la présence en direct du gouvernement fédéral tout en misant sur une approche centrée sur la clientèle dans la présentation de l'information. Cette démarche fournit une structure commune et permet à la clientèle de naviguer et de récupérer de l'information plus rapidement. CFC a aussi développé son site intranet en fonction des mêmes normes. Dans l'optique de la gestion du rendement, étant donné la restructuration du site, CFC déterminera un niveau de référence pour l'accès au site et de son utilisation, à des fins de surveillance et de comparaison. Dans le cadre de la mise en oeuvre d'améliorations aux services et des initiatives de gestion du rendement, le Ministère effectuera un sondage cette année pour obtenir les commentaires de la clientèle ainsi que des utilisatrices et des utilisateurs des deux sites.

Article 41 de la Loi sur les langues officielles (800 000 $)

CFC présente un rapport annuel distinct sur cette importante initiative. Le Ministère a préparé un plan d'action pluriannuel à la suite du rapport d'étape annuel sur l'application de l'article 41 (qui sera affiché sur le site Web du Ministère à l'automne 2003). Dans la poursuite de sa mission, CFC reconnaît la diversité des Canadiennes, y compris les femmes de langues officielles en situation minoritaire. CFC a financé 18 groupes, pour faciliter leur participation et répondre à leurs besoins particuliers, y compris leurs besoins de développement de la capacité en matière d'égalité entre les sexes.

Initiative de lutte contre la violence familiale (250 000 $)

CFC a continué à participer à l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) — l'élément clé de la stratégie fédérale de lutte contre la violence familiale au Canada. En 2002-2003, CFC a contribué à la préparation du rapport quinquennal qui résume les activités réalisées par 12 ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement fédéral de 1997-1998 à 2001-2002. En 2002-2003, CFC a aussi utilisé son affectation annuelle de la ILVF pour financer 10 initiatives de groupes de femmes portant sur la violence faite aux femmes autochtones, aux femmes handicapées, aux femmes appartenant à un groupe ethnoculturel et aux

femmes vivant dans des collectivités rurales. Par exemple, CFC a versé 50 000 $ au Cercle national des autochtones contre la violence familiale, pour l'aider à repérer les programmes de lutte contre la violence familiale dans les collectivités des Premières nations ainsi que les collectivités métisses et inuites dans l'ensemble du Canada, et aussi à élaborer et à mettre en place un cadre et des modules de formation pour lutter contre la violence familiale en tenant compte des particularités culturelles.

Section III : Rendement financier

3.1 Aperçu du rendement financier

En 2002-2003, le budget total dont disposait CFC comprenait un budget de subventions, un budget de fonctionnement appuyant le travail de 7 directions et de 15 bureaux régionaux, ainsi que cinq millions de dollars pour le PAES[1]. Cela comprenait les activités connexes, notamment accélérer la mise en oeuvre de l'ACS, respecter les engagements internationaux du Canada, mobiliser les Canadiennes et les Canadiens ainsi qu'accroître la participation du secteur bénévole. Les tableaux financiers sommaires ci-dessous présentent des renseignements supplémentaires.

3.2 Tableaux des sommaires financiers

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le tableau ci-dessous présente en détail les ressources affectées par le Parlement à CFC et les sommes que le Ministère a utilisées en réalité. Le budget initial de CFC (c.-à-d. les dépenses prévues[2]) s'élevait à 23 millions de dollars. Ce budget a été révisé à la hausse et fixé à 24,4 millions de dollars (c.-à-d. les autorisations totales[3]), ce qui représente une augmentation de 1,4 million de dollars. Cette augmentation est due principalement au report autorisé de 0,5 million de dollars du budget de fonctionnement de 2001-2002 et à la somme de 0,4 million de dollars liée à la rémunération et découlant des conventions collectives; au 0,4 million de dollars pour les paiements de transfert relié à l'Initiative du secteur bénévole; et au 0,1 million de dollars résultant du rajustement des contributions au régime d'avantages du personnel et des fonds obtenus pour la modernisation de la fonction de contrôleur. Le budget total disponible de CFC, soit 24,4 millions de dollars, a été dépensé au complet en 2002-2003.

Besoins financiers par autorisation

		2002-2003 (en millions de dollars)		
Crédit		**Dépenses prévues[2]**	**Autorisations totales[3]**	**Dépenses réelles**
	Condition féminine Canada			
	Bureau de la coordinatrice			
125	Dépenses de fonctionnement	10,9	11,8	11,8
130	Subventions	10,8	11,2	11,2
(S)	Contributions aux régimes d'avantages du personnel	1,3	1,4	1,4
	Total pour le Ministère	**23,0**	**24,4**	**24,4**

[1] En somme, le PAES reçoit 2 millions de dollars par année depuis 2000-2001, montant auquel s'est ajouté 1,5 million de dollars en 2001-2002, et à nouveau une dernière augmentation annuelle de 1,5 million de dollars en 2002-2003. Cumulativement, le budget annuel disponible pour le PAES était de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions en 2001-2002, et de 5 millions en 2002-2003 et pour les années subséquentes, comme indiqué ci-dessous :

(Millions de dollars)	*Augmentation annuelle*	*Budget annuel*
2000-2001	2,0	2,.0
2001-2002	1,5	3,5
2002-2003	1,5	5,0
Permanent	0	5,0

L'affectation du financement du PAES est répartie également entre les crédits (c.-à-d. les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions)

[2] Les dépenses prévues tiennent compte des chiffres présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de CFC.

[3] Les autorisations totales correspondent à la somme des budgets principal et supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles

Le tableau ci-dessous présente en détail les ressources utilisées par le secteur d'activité de CFC comparativement aux crédits autorisés par le Parlement, tel que présenté au tableau 1.

Dépenses ministérielles prévues contre dépenses réelles (en millions de dollars)

Secteur d'activité/ résultats stratégiques[A]	ETP[B]	Fonction-nement	Immobili-sations	Subventions et contributions votées	Dépenses votées brutes	Total partiel : subventions et contribu-tions prévues par la loi	Total des dépenses brutes	Moins les recettes dispon-ibles[6]	Total des dépenses nettes
Promouvoir l'égalité entre les sexes									
1. Politiques	26,9	5,2	-	3,8	9,0	-	9,0	-	9,0
gouvernementales	*26,9*	*5,4*	-	*3,9*	*9,3*	-	*9,3*	-	*9,3*
équitables	**23,10**	**2,6**	-	**3,9**	**6,5**	-	**6,5**	-	**6,5**
2. Intervenantes et	71,1	5,1	-	7,0	12,1	-	12,1	-	12,1
intervenants informés	71,1	5,7	-	7,3	13,0	-	13,0	-	13,0
et efficaces	**56,09**	**6,6**	-	**7,3**	**13,9**	-	**13,9**	-	**13,9**
3. Ministère efficient	30,0	1,9	-	-	1,9	-	1,9	-	1,9
	30,0	*2,1*	-	-	*2,1*	-	*2,1*	-	*2,1*
	36,61	**4,0**	-	-	**4,0**	-	**4,0**	-	**4,0**
Total des dépenses prévues	128,00	12,2	-	10,8	23,0	-	23,0	-	23,0
Autorisations totales	*128,00*	*13,2*	-	*11,2*	*24,4*	-	*24,4*	-	*24,4*
Dépenses réelles totales	**115,80**	**13,2**	-	**11,2**	**24,4**	-	**24,4**	-	**24,4**
Coût des services fournis par d'autres ministères[D]									1,0
Autorisations totales									*1,0*
Dépenses réelles totales									**1,0**
Coût net du programme									24,0
Autorisations totales									25,4
Dépenses réelles totales									**25,4**

Légende : Une police de caractère normale indique les dépenses prévues; les chiffres *en italiques* indiquent les autorisations totales (budget principal et budget supplémentaire); les chiffres en **gras** indiquent les dépenses réelles.

[A] Les dépenses totales prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont présentées pour chacun des résultats stratégiques en fonction de la structure de planification, de rapport et de responsabilisation de CFC. La méthodologie visant à mieux aligner l'information financière sur chaque résultat stratégique fait l'objet d'un examen. Ainsi, il existe certaines variations entre les dépenses prévues à l'origine, les autorisations totales et les dépenses réelles. Il reste que les ressources peuvent servir à l'atteinte de plus d'un résultat stratégique.

[B] Voir l'organigramme, tel que présenté dans le RPP 2002-2003 de CFC, pour connaître les ETP prévus. D'après les dossiers du Ministère, les ETP réels correspondent à l'effectif ayant travaillé toute l'année, ainsi qu'à un chiffre établi de façon proportionnelle pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

[C] Les recettes disponibles doivent être signalées. Cette exigence ne s'applique pas à CFC.

[D] Le chiffre de 1,0 million de dollars est fondé sur les dépenses prévues pour 2002-2003, telles que présentées dans le RPP de CFC pour 2002-2003.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et réelles du secteur d'activité

Le tableau ci-dessous montre la façon dont les ressources de CFC ont été utilisées ces dernières années.

			2002-2003 (en millions de dollars)		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisa-tions totales**	**Dépenses réelles[4]**
Promotion de l'égalité entre les sexes	20,2	21,8	23,0	24,4	24,4
Total	20,2	21,8	23,0	24,4	24,4

Tableau 4 : Paiements de transfert du secteur d'activité

En 2002-2003, le total des subventions votées à CFC a été de 11,2 millions de dollars. Ces subventions ont été utilisées entièrement au cours de l'année financière.

Le tableau suivant résume les paiements de transfert versés à des organismes faisant la promotion de l'égalité entre les sexes.

			2002-2003 (en millions de dollars)		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues[5]**	**Autorisa-tions totales[6]**	**Dépenses réelles**
Promotion de l'égalité entre les sexes	8,3	9,3	10,8	11,2	11,2
Total	8,3	9,3	10,8	11,2	11,2

[4] L'augmentation de 2,6 millions de dollars entre les montants réels rapportés en 2002-2003 par comparaison à 2001-2002 est attribuable avant tout aux dépenses engagées en 2002-2003 en rapport avec le PAES (1,5 million de dollars), aux paiements de transfert pour l'initiative du secteur bénévole (0,4 million de dollars) et à la compensation pour les conventions collectives (0,4 million de dollars).

[15] Les données sur les dépenses prévues sont tirées du RPP de CFC pour 2002-2003. Les chiffres comprennent 0,25 million de dollars provenant de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ainsi que 50 % du financement réservé à l'élaboration du PAES[1], c'est-à-dire une affectation annuelle de un million de dollars depuis 2000-2001, augmenté de 0,75 million de dollars par année depuis 2001-2002, et d'une augmentation annuelle finale supplémentaire de 0,75 million de dollars en 2002-2003 et pour les années subséquentes. Cumulativement, le budget annuel alloué pour le PAES pour les paiements de transfert se chiffre à 1 million de dollars en 2000-2001, 1,75 millon en 2001-2002, 2,5 millions en 2002-2003 et se maintient depuis à 2,5 millions de dollars de la façon suivante :

(million de dollars)	*Augmentation*	*Paiements de transfert*
2000-2001	1,0	1,0
2001-2002	0,75	1,75
2002-2003	0,75	2,5
Permanent	0	2,5

[6] Les autorisations totales tiennent compte d'une augmentation de 0,4 million de dollars, reliée à l'initiative du secteur bénévole (un transfert de 0,4 million de dollars sera reçu en 2003-2004).

Section IV : Renseignements complémentaires

Comment nous joindre

Pour plus de renseignements financiers :

Guylaine Métayer
Directrice, Services intégrés
Téléphone : (613) 947-1453
Télécopieur : (613) 947-6113
Courriel : guylaine.metayer@swc-cfc.gc.ca

Pour d'autres questions sur le Rapport ministériel sur le rendement :

Donna McKeeby
Directrice, Services de l'exécutif et de l'information
Téléphone : (613) 992-5399
Télécopieur : (613) 943-0449
Courriel : donna.mckeeby@swc-cfc.gc.ca

Pour des documents ou des renseignements supplémentaires, visitez notre site Web, à : http://www.swc-cfc.gc.ca/

Annexe 1 : Efficacité du Ministère

Résultat stratégique 3 : Efficacité du Ministère

Stratégie : Améliorer les opérations internes et la gestion des ressources humaines

(en millions de dollars)	
Dépenses prévues	1,9
Autorisations totales	*2,1*
Dépenses réelles 2002-2003	**4,0**

Pour de plus amples renseignements financiers, voir le tableau 2 de la section III.

Donner suite aux engagements préalables en matière de gestion

Tel qu'indiqué dans le RPP de 2002-2003, CFC a élaboré un plan d'action pour donner suite aux recommandations de la vérification interne de son programme de financement des subventions et des contributions, y compris l'évaluation des risques, les questions de gestion et l'uniformité des procédures d'approbation. Au moment de préparer ce rapport, les travaux concernant 9 des 12 recommandations étaient achevés. Le travail est amorcé sur les trois autres. Un ensemble d'outils, y compris un manuel de procédures assorti de lignes directrices pour la détermination des risques, l'évaluation et la gestion a été élaboré à l'aide d'un processus de consultation. La mise en place du cadre de responsabilisation du programme a débuté, y compris une stratégie d'apprentissage. Une séance de formation sur la gestion axée sur les résultats a été offerte à tout le personnel concerné. La séance a permis d'échanger de l'information, y compris des expériences d'autres ministères fédéraux et d'ONG, qui ont tous renforcé la transition amorcée au sein de CFC tout en améliorant la capacité interne.

Comme il a été indiqué dans le rapport précédent sur le rendement, CFC a élaboré et commencé à mettre en oeuvre un plan d'action pour donner suite aux recommandations de l'évaluation quinquennale de son Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) :

- réunions bilatérales avec des directrices et directeurs de la recherche en matière de politiques d'autres ministères gouvernementaux pour profiter de leur expérience dans la détermination des thèmes des appels de proposition afin de mieux soutenir leurs programmes ministériels en matière de politiques et d'accroître l'adoption des résultats de la recherche en matière de politique;
- organisation de la Table ronde des chercheuses et des chercheurs en matière de politiques autochtones et de recherche comparative entre les sexes pour donner suite aux engagements du FRP d'accroître la capacité des groupes marginalisés, et les aider à acquérir les compétences nécessaires en matière de recherche pour préparer des projets qui satisfont aux normes du FRP (voir les détails à la section 2.5.1);
- modifier la composition du comité de sélection pour répondre au besoin d'un meilleur équilibre entre les chercheuses et chercheurs universitaires et communautaires.

On trouvera un résumé du Rapport d'évaluation sur le site Web de CFC. Veuillez consulter la section 2.6 pour une mise à jour sur les progrès concernant la modernisation de la fonction de contrôleur et le gouvernement en direct — la section 2.2 fait le point sur l'amélioration de notre processus de planification stratégique (qui fondera le processus et les outils d'évaluation ministériels).

Amélioration de l'accès à l'information de l'administration centrale et des bureaux régionaux

CFC a accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre de ses plans en matière de technologie de l'information. Les activités comprenaient la migration réussie vers un nouveau système de courriel reliant les bureaux régionaux, l'administration centrale et le personnel en déplacement, conformément à notre stratégie interne de Réseau commun; l'installation d'un nouvel équipement pour améliorer la sécurité et satisfaire aux exigences en matière d'accès; et la mise à niveau des logiciels.

Pour améliorer la gestion générale de l'information par le Ministère, un certain nombre d'activités ont été achevées pour jeter les bases d'un système de gestion des connaissances et de l'information. Les travaux achevés comprennent une politique sur l'accès aux connaissances et à l'information, des règles pour la gestion de l'information, un concept d'opération, l'optimisation d'un plan des fichiers et une analyse des lacunes en matière de technologies de l'information. CFC évalue maintenant les exigences des programmes de financement pour les intégrer dans le processus de sélection de systèmes. L'instauration d'une culture de la gestion de l'information est la clé de la réussite de cette initiative. On trouvera l'information sur la mise en service d'un site intranet à la section 2.6, à la rubrique Gouvernement en direct.

Améliorer le lieu de travail

Le Ministère a donné activement suite au dernier Sondage pour l'ensemble de la fonction publique auprès des fonctionnaires fédéraux et a constitué un comité consultatif de hauts fonctionnaires relevant directement de l'administratrice générale. Après avoir fourni rapidement à tout le personnel une analyse des résultats ministériels, le comité a produit un plan d'action qui a été validé par le personnel. Le plan final a été communiqué à tout le personnel en juin 2003. Pour poursuivre les progrès à cet égard, le plan d'action sur le sondage auprès des fonctionnaires fédéraux sera désormais inscrit à l'ordre du jour des réunions de gestion.

CFC a lancé sa nouvelle stratégie sur le plan d'apprentissage en réponse à la récente politique fédérale d'apprentissage permanent au sein de la fonction publique du Canada. Des séances d'information ont été offertes à tout le personnel pour les engager dans la démarche. Un projet pilote fructueux a permis de dégager des leçons pour alimenter la mise en oeuvre de la stratégie dans l'ensemble de CFC. En 2003-2004, on vise que 70 % des membres du personnel élaborent et mettent en oeuvre leur plan d'apprentissage.

Annexe 2 : Formulaire de rétroaction

Condition féminine Canada
Formulaire de rétroaction du *Rapport ministériel sur le rendement 2002-2003*

Merci d'avoir pris le temps de consulter le Rapport ministériel sur le rendement!
Vos commentaires nous seront très utiles dans la préparation de futurs rapports publics.

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance du *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de CFC?
   Non ❑ **Oui** ❑

2. Y a-t-il amélioration par rapport aux documents antérieurs?
   Non ❑ **Oui** ❑

3. En recommanderiez-vous la lecture à d'autres personnes?
   Non ❑ **Oui** ❑

   Pourquoi?

   _____

   _____

4. À quel titre avez-vous lu le RMR? *(Ne cochez qu'une seule case.)*
   ❑ députée/député, sénatrice/sénateur
   ❑ membre du personnel politique
   ❑ membre du personnel de la Chambre des communes/du Sénat
   ❑ organisation non gouvernementale (ONG) canadienne
   ❑ fonctionnaire du palier fédéral-provincial/territorial
   ❑ membre de la population canadienne
   ❑ membre d'un média
   ❑ membre d'une organisation internationale
   ❑ membre d'une organisation étrangère/d'un gouvernement étranger
   ❑ autre (veuillez préciser) :

   _____

   _____

5. Pourquoi avez-vous lu le RMR? *(Cochez toutes les cases pertinentes)*
   ❑ Pour obtenir des renseignements de base pour le travail d'un comité parlementaire
   ❑ Pour en savoir davantage sur les réalisations de Condition féminine Canada
   ❑ Pour mieux comprendre les défis que CFC doit relever
   ❑ Pour savoir où CFC a concentré ses efforts
   ❑ Pour élaborer des plans de partenariat avec Condition féminine Canada
   ❑ Autres raisons *(veuillez préciser)* :

   _____

   _____

Merci encore! Prière de transmettre par télécopieur à :
Josiane Désilets, Services de l'exécutif et de l'information
(613) 943-0449